



**Gemeng
Biissen**

A V I S

Il est porté à la connaissance du public que le Ministre du Travail a accordé par sa décision du 24 janvier 2024 (arrêté n° 3A/2024/0136/176), l'autorisation concernant l'exploitation d'un élévateur à fourches de la marque LINDE, du type H18T-01, avec le numéro de construction H2X391C01202 à la société Plafotech SA.

Conformément à la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, tous les intéressés peuvent interjeter auprès du Tribunal administratif appel contre l'autorisation susdite. Cet appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau du tribunal d'arrondissement de Luxembourg ou de Diekirch, dans le délai de quarante jours qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision.

Bissen, le 30 janvier 2024

Pour le collège des bourgmestre et échevins,

Le secrétaire communal,

Le bourgmestre,

Two handwritten signatures in blue ink are present. The first signature is on the left, under the text 'Le secrétaire communal,'. The second signature is on the right, under the text 'Le bourgmestre,'.

